

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 13 avril 2017

Présents : Mme Christine TERRAIL, MM. René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Jean-Claude MUGUET, Christophe SARAYOTIS, Vincent FAURE, Florent BEAL.

Absents, excusés : M. Jean PUZENAT ayant donné pouvoir à M. Florent BEAL, M. Xavier DIVANACH, ayant donné pouvoir à M. Vincent FAURE.

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Budgets 2017 .- Dans le budget général proposé par le maire, la section de fonctionnement s'élève à 186 070 € dont 41 340 de prélèvement pour l'investissement. Les diverses subventions allouées aux associations s'élèvent à 3 080 €. Principaux programmes inscrits : drainage maire-école 50 000 €, solde restructuration mairie-école 174 000 € + 104 000 pour les logements, aire de jeux 30 000 €, réhabilitation logement ex-auberge 60 000 €, travaux salle associative 40 000 €, implantation micro-crèche 10 000 €, adressage 6 000 €.

Le budget eau-assainissement s'élève à 98 470 € en exploitation, dont 28 140 d'amortissements. En investissements 154 000 € sont inscrits pour la réhabilitation du réseau d'assainissement (subventions 84 226 €), et 307 230 € pour la station d'épuration (subventions 236 244 €). 75 000 € pourront être prélevés sur le budget général.

Les deux budgets proposés par le maire sont adoptés à l'unanimité.

Taux taxes locales. - Le Conseil décide de maintenir les taux votés les années précédentes, à savoir : taxe d'habitation 10,26, foncier bâti 13,14, foncier non bâti 96,01. Le rapport total est de 56 561 €.

Mairie-école .- Par 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention, le Conseil retient la proposition de Mme Claire Salvary en ce qui concerne la barrière en ferronnerie délimitant la cour de l'école et surmontant le muret.

Voirie .- M. Cédric Faure est chargé de solliciter des devis pour le débroussaillage des accotements.

- Il est décidé de remettre en place les jardinières en chicane à La Combe.

Réseau de solidarité .- Par 8 voix contre, 1 pour et 1 abstention, le Conseil ne donne pas suite au projet de réseau solidarité présenté par le CCAS Gervanne-Sye.

Auberge communale .- Le maire donne la parole à M. Thomas Uhl qui expose sa demande de reprise de l'auberge. Le contrat prévoirait que la commune conserve partiellement l'usage de la salle associative. Le Conseil s'accorde un délai de réflexion.

Le maire,
René DRUGUET